



Parc national
des Cévennes



de serres en valats

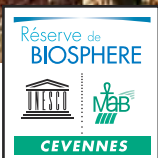
le magazine
du Parc national
des Cévennes



**Initiative
écocitoyenne**
Coup de pouce de
Kélissa en Ethiopie

La forêt, témoin de notre histoire

NUMÉRO TRENTE • AVRIL 2012



L'actu en images



© Yannick Manche

Une réserve d'eau à la Loubière

L'estive de La Loubière était dépourvue de point d'eau pour les brebis qui s'abreuvaient directement dans le Rieutord, très fragile en période d'étiage. Une réserve d'eau artificielle basée sur le principe d'une lavogne recueillant les eaux de ruissellement a été aménagée en 2011, avec un cofinancement Union européenne, région Languedoc-Roussillon et Parc national.

Les buttarous de la route royale

La « route royale » entre Plan de Fontmort et St-Germain-de-Calberte conserve des ouvrages bâtis originaux : abris cantonniers, fossés, murs de soutènement. Il conviendrait de les préserver à l'image de ces « buttarous », dressés à intervalles réguliers qui prévenaient du dérapage des roues des chars, qui viennent d'être restaurés.



© Yves Bruc

Un nouveau menhir

Un menhir couché au milieu des genêts a récemment retrouvé sa position d'origine sur la Cham des Bondons. Avec les accords nécessaires du propriétaire du terrain, de la commune des Bondons, de la Direction régionale des affaires culturelles, l'entreprise Rouvière de Florac a procédé à la mise en place de ce monument en bordure d'un champ.



© Olivier Prohin



© Isabelle Marfosse

A vos jumelles...

Discrétion est le maître-mot de cet observatoire à castors. Construit sur le bord du Tarn à La Malène, il permettra d'observer à la tombée de la nuit ces habitants des gorges. Les castors, allant de leur terrier-hutte à leur garde-manger (saulaie, aulnaie), s'installeront sur une berge sableuse, leur réfectoire, pour ronger l'écorce et les feuilles des branchages ramenés.

Cet observatoire a été installé par le Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses, dans le cadre de sa convention de partenariat avec le Parc national.



4. Actualités

11. Dossier

La forêt, témoin de notre histoire

15. Charte

La consultation sur l'avant-projet de charte : bilan et perspectives

16. Initiative écocitoyenne

Un « coup de pouce » à des villageois éthiopiens

18. Patrimoine

L'architecture traditionnelle dans le cœur du Parc national

20. Découvrir

L'Hort de Dieu

22. Bloc-notes



La directrice adjointe du Parc arrive au printemps. Laurence Dayet prendra ses fonctions en mai.

Sa nomination par arrêté ministériel du 19 mars sera prochainement officialisée au Journal Officiel.

Agée de 40 ans, issue d'une famille d'agriculteurs de l'Auvergne, Laurence Dayet est diplômée de l'école des ingénieurs de l'Institut géographique national (IGN) et de l'École supérieure des sciences économiques et commerciales (Essec).

Elle a développé pendant quelques années des produits phare de l'IGN. Elle a ensuite rejoint le ministère du développement durable et de l'écologie, où elle est actuellement directrice adjointe de la communication.

Elle y a conduit de grands projets comme par exemple la communication du Grenelle ou la fusion des services communication de plusieurs ministères.

De serres en valats est le magazine du Parc national des Cévennes.

ISSN : 1955-7345 - Commission paritaire n° 538 - Dépôt légal : avril 2012. Magazine trimestriel.

Directeur de la publication : Jacques Merlin - Rédactrice en chef : Catherine Dubois - Ont participé à la réalisation de ce numéro : Jérémie Barret, Céline Bonnel, Kisito Cendrier, Christine Colas, Matthieu Dollfus, Grégoire Gautier, Ingrid Hoksbergen, Béatrice Ladrangé, Adeline Lehébel-Péron, Brigitte Mathieu -

Maquette : Parc national des Cévennes - Création maquette : Opérationnelle communication - Impression : IMP'ACT imprimerie.

Tirage : 35 000 exemplaires sur papier recyclé. www.cevennes-parcnational.fr - Photo de couverture : Olivier Vinet



Le cynips du châtaignier arrive en Cévennes !

Le cynips du châtaignier a fait son apparition en Cévennes en 2011. **Les conséquences sur la châtaigneraie et les incidences économiques pour les producteurs de châtaignes peuvent être très importantes.** Aussi, la vigilance de chacun est indispensable, notamment sur la provenance des plants et de tout autre matériel végétal.

Le cynips, petite guêpe de 2 à 3 mm, est considéré au niveau mondial comme le ravageur le plus important du châtaignier. Ce parasite ne s'attaque qu'au châtaignier, sauvage ou greffé. L'adulte pond dans tous les types de bourgeons, ce qui entraîne, au printemps suivant, la formation de galles. La conséquence est une réduction de croissance, un affaiblissement des arbres et une perte de production fruitière pouvant atteindre 50 % à 80 % selon les cas et les variétés. Les conséquences économiques pour les producteurs de châtaignes peuvent donc être très importantes. Originaire d'Asie, il progresse en

Europe. Apparue en Italie en 2002, il est maintenant présent en Slovénie, en Suisse et en France depuis 2005. Tout le sud du Pays est concerné (Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Limousin, Aquitaine, Corse), des foyers ont également été détectés dans la Sarthe, en Indre et Loire, et en Vendée. En 2011, deux zones contaminées ont été repérées en Languedoc-Roussillon : dans l'Hérault (communes de Fozzières, Saint-Privat, Soumont) et dans le Gard (Notre-Dame de la Rouvière et Sumène).

La dissémination du cynips se fait de manière naturelle, par extension des foyers ou par le vent, mais aussi par des plants infestés et par les transports (circulation des véhicules en zone contaminée pendant la période de vol des adultes).

Des dispositions réglementaires ont été prises au niveau national pour prévenir et limiter la contamination.

Sur le plan technique, la seule lutte efficace est la lutte biologique qui repose sur l'introduction d'un autre insecte parasite du cynips, le *Torymus sinensis*.



Galles de cynips

© OIER Suamme/Béatrice Ladrangé



Galles de cynips

© OIER Suamme/Béatrice Ladrangé

Les dispositions réglementaires prévoient notamment :

(arrêté du 22 novembre 2010 modifié par arrêté du 14 septembre 2011)

- la déclaration obligatoire auprès du Service régional de l'alimentation (SRAL) de l'observation de symptômes, de l'importation de matériel végétal, de la plantation, du greffage ;
- l'enregistrement par les vendeurs de matériel végétal des coordonnées des acheteurs.

En cas de découverte de végétaux infestés, trois zones sont délimitées autour du foyer. Des mesures s'appliquent dans ces zones : par exemple, le mouvement de matériel végétal à l'intérieur de ces zones et vers l'extérieur est interdit.

La lutte biologique

Elle repose sur l'introduction d'une autre micro-guêpe, parasite du cynips, le *Torymus sinensis*. Pour que cette lutte soit la plus efficace possible, il est essentiel de connaître très rapidement la localisation de nouveaux foyers de contamination. Les lâchers s'effectuent juste après le débourrement lors du développement des galles en avril-mai. Le *Torymus* pond alors dans les bourgeons et les galles infestés par le cynips. Les jeunes larves de *Torymus* se nourrissent des larves du cynips empêchant ainsi l'émergence d'une nouvelle génération du ravageur. Les adultes sortent des galles au printemps suivant.

Cette méthode de lutte, mise en œuvre en Asie, donne déjà des résultats en Italie. Les premiers lâchers ont eu lieu dans les Alpes Maritimes en 2010. En 2011, des lâchers ont été réalisés en Drôme, en Ardèche, en Corse et dans le Var.

Concernant les nouveaux foyers découverts en 2011, les lâchers ne pourront se faire qu'au printemps 2012. Quelque 25 à 30 lâchers sont prévus en France en 2012 dont 2 ou 3 en Languedoc-Roussillon.

Conseils aux castanéiculteurs

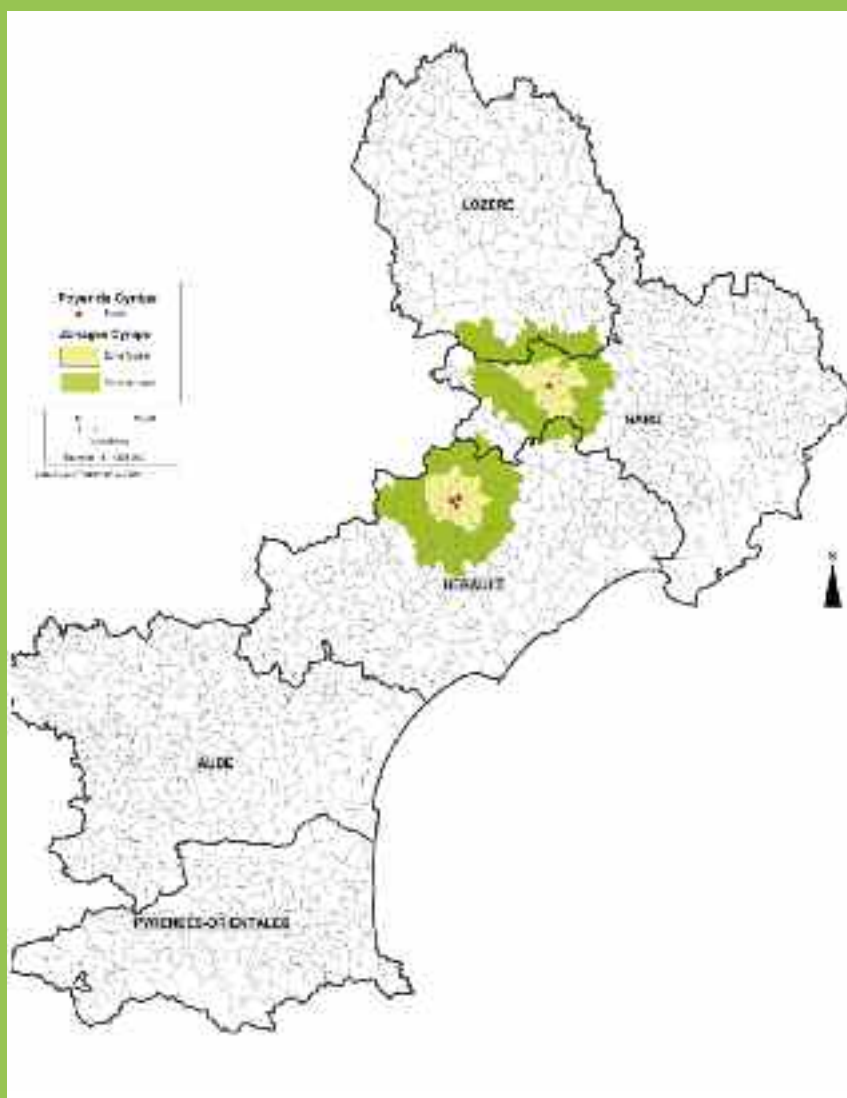
L'OIER-Suamme conseille aux castanéiculteurs qui projettent de rénover une châtaigneraie par greffage de rejeter de souches de prévoir l'approvisionnement de greffons à partir de baguettes produites et prélevées sur l'exploitation. Des conseils et fiches techniques peuvent vous être fournis par cet organisme. ●



© OIER Suamme/Béatrice Ladrangé

En hiver, une partie des galles sèches reste accrochée sur le châtaignier

Communes concernées par le cynips (juin 2011)



Pour plus d'informations et pour tout signalement de suspicion de foyer

• OIER-SUAMME

Tél 04 67 20 88 89

Fax 04 67 20 48 01

Personnes ressources :

- Lattes : Anne BOUTITTE

04 67 20 48 02

- Alès : Béatrice LADRANGE

04 66 54 29 67

- Bédarieux : Jean-Michel

THEVIER 04 67 95 01 72.

• SRAL

(Service régional de
l'alimentation)

Tél 04 67 10 19 50

Fax 04 67 10 19 46

[http://www.draaf.languedoc-roussillon.agriculture.gouv.fr/Sante-](http://www.draaf.languedoc-roussillon.agriculture.gouv.fr/Sante-des-vegetaux-sauf-vigne)

[des-vegetaux-sauf-vigne](http://www.draaf.languedoc-roussillon.agriculture.gouv.fr/Sante-des-vegetaux-sauf-vigne)

Personne ressource :

Christine COLAS.

• FREDON

(Fédération régionale de lutte
contre les organismes nuisibles du
Languedoc-Roussillon)

Tél 04 67 75 64 48

Fax 04 67 75 80 52

Personne ressource :

Nicolas ANDRE

Nouveau ! Des aides pour la châtaigneraie en agriculture biologique

Depuis le printemps 2010, les castanéiculteurs peuvent bénéficier d'aides à la conversion ou au maintien en agriculture biologique de leur châtaigneraie fruitière.

Le montant de ces aides est de :

- 900 euros/ha/an pour la conversion

- 590 euros/ha/an pour le maintien.

Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de la chambre d'agriculture ou de la Direction départementale des territoires.

Le 21^e Festival nature

Le Festival nature 2012 est pour la deuxième année consécutive placé sous le signe de l'Arbre. C'est donc autour de lui que se concentrent à nouveau tous les regards : celui du scientifique, du naturaliste, du sylviculteur, de l'artisan, de l'historien, de l'artiste ou du garde moniteur.

Tous ces acteurs locaux vous offrent, par les voies de la convivialité et de la connaissance en partage, de belles rencontres à travers des balades naturalistes enrichissantes, des expositions, des ateliers, des conférences en chemin ou en salle, des spectacles forestiers... Un choix de plus de 400 animations réparties sur les 152 communes du Parc national des Cévennes.

Mais 2012 ne sera pas uniquement ce concerto pour un arbre et une

forêt, quelques points d'orgues particuliers viendront aussi l'accompagner.

Ainsi en mai, la semaine botanique s'étend sur le calendrier pour devenir « **le mois des fleurs** » (et des insectes). Plus de quarante sorties nature pour apprendre à reconnaître les insectes ou les plantes sauvages des causses pierreux, des vallées boisées ou des zones humides sommitales, mais aussi pour visiter des jardins étonnants, cuisiner les herbes sauvages ...

L'inscription des paysages pastoraux cévenols et caussenards au patrimoine mondial de l'humanité est aussi en 2012 l'occasion de donner de l'importance aux **fêtes pastorales**. Fêtes de la transhumance, de la laine, conférences, visites et rencontres avec entre autres, la fête des bergers qui se prépare pour les 21 et 22 juillet entre Florac et le causse Méjean !

Quelques moments forts liés à cette fête : voir ou revoir en compagnie d'Anne Marie Brisebarre son film tourné en 1971 « *Transhumance des moutons dans les Cévennes méridionales* », écouter Dominique Voillaume, bergère à Navacelles ou Guillaume Lebaudy ethnologue et photographe qui nous présentera son exposition « Un berger, des bergères ». Peut-être serez-vous tenté de filer la laine ou d'essayer le rouet ? D'applaudir des chiens de troupeaux ou de découvrir les techniques de tonte ? Ou choisirez-vous de randonner à la rencontre des troupeaux ? Les éleveurs, la brebis, la laine et le paysage sont à l'honneur !

Après de nombreuses animations estivales, l'arbre reste la toile de fond du festival en automne pour le retour d'un **week-end mycologique**, d'une **semaine de la science** sur le thème de l'énergie durable...

Ce programme s'adresse à tous de mars à novembre : habitants permanents, épisodiques ou de passage. Toutes les animations vous sont offertes par le Parc national des Cévennes et donc gratuites, sauf mention contraire.

Puisez sans modération dans ces propositions téléchargeables à la semaine sur www.cevennes-parcnational.fr, rubrique Festival nature ! ●



Plusieurs animations autour du pastoralisme seront proposées cet été

Mais où se cachent les ruchers-troncs ?



© Améline Lehébel-Péron

Disséminés sur l'ensemble du territoire, **les ruchers traditionnels constituent un patrimoine exceptionnel**. Pour mieux comprendre les liens et les relations entre l'homme, l'abeille et les paysages en Cévennes, **un appel à participation est lancé**.

Riche d'une histoire pluriséculaire, l'apiculture a toujours eu une place importante en Cévennes. De quelques ruches disposées à proximité de l'habitation familiale à plusieurs centaines de ruches creusées dans des troncs de châtaigniers : jusqu'au milieu du siècle dernier, chaque famille possédait son rucher. Cette apiculture traditionnelle représente aujourd'hui un patrimoine exceptionnel qu'il est important de connaître et de préserver.

Comment peut-on expliquer la répartition des ruchers traditionnels sur le territoire ? Quels sont les facteurs socio-économiques, écologiques qui ont influencé leur répartition ? Une étude en collaboration avec le Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive du CNRS de Montpellier a été initiée en 2011 pour répondre à ces questionnements, comprendre les problématiques apicoles anciennes et mieux se projeter dans l'apiculture actuelle.

À ce jour déjà plus de 250 ruchers traditionnels ont été recensés dans le Parc national mais de nombreuses zones ont encore été peu prospectées.

Les pentes escarpées des vallées cévenoles abondent de ruchers-troncs, mais sur les Causses et le Mont Lozère il existe sans doute une diversité d'apicultures traditionnelles moins connues. Quelques murs à abeilles ont été recensés sur notre territoire ; ces loges construites directement dans des murs extérieurs abritaient rucher-troncs ou ruches en paille.

Enquête participative sur le patrimoine apicole

Pour la connaissance et la sauvegarde du patrimoine local apicole, nous lançons une enquête participative à la recherche des ruchers anciens de tous types et quel que soit leur état. Si vous possédez sur votre propriété un ru-

cher traditionnel ou si lors d'une balade vous avez croisé quelques ruches anciennes ou seulement des traces de rucher, vous pouvez compléter les quelques informations contenues dans le tableau ci-contre.

Les résultats de cette enquête seront publiés dans un prochain numéro de *de serres en valats*. Des visites de rucher-troncs seront organisées dans le cadre du Festival nature 2012.

Merci de votre participation ! ●

Contacts :

*Améline Lehébel-Péron, doctorante sur l'apiculture traditionnelle. Tél : 04.66.49.53.00
ameline.lehebel-peron@cevennes-parcnational.fr*

Information sur le rucher

Localisation précise
Description du rucher

Etat de conservation, entretien

Présence d'abeilles dans certaines ruches

Histoire du rucher (si connue)

Propriétaire ou personne contact

Précisions

Commune, lieu-dit, chemin d'accès.

Nombre de ruches-troncs, de ruches en planche, de ruches à cadres.
Présence de mur, de terrasses.

État général de conservation, type d'entretien

Nombre de ruches occupées.

De sa création à aujourd'hui

N° tél ou adresse électronique.

Concours agricole national des prairies fleuries 2012

Le Parc national organise en partenariat avec le Copage*** le concours d'excellence agri-écologique des prairies fleuries. Après une première édition en 2010 dans les vallées cévenoles, l'édition 2012 se déroulera sur le territoire du Mont Lozère.

Ce concours agricole se déroule à l'identique dans près d'une trentaine de parcs régionaux et nationaux. Il récompense les agriculteurs qui relèvent le défi technique et professionnel de maintenir des prairies possédant à la fois une forte valeur agricole et une forte valeur écologique.

Le concours vise à promouvoir les pratiques agricoles qui permettent d'allier production de fourrage de qualité et richesse en fleurs. Il montre le rôle positif que jouent les agriculteurs dans la préservation des prairies naturelles et valorise les produits agricoles de qualité en lien avec cette richesse.

L'agriculture sur le Mont Lozère est dominée par l'élevage bovin viande dont une part bénéficie de signes de qualité (IGP Fleur d'Aubrac, label rouge bœuf fermier d'Aubrac, marque « de Lozère »). Sur le versant nord, plusieurs exploitations bovines sont destinées à la production de lait.

Excepté pour les transhumants ovins, les prairies jouent un rôle central dans le système d'alimentation des troupeaux en contribuant à une plus grande autonomie fourragère. Parmi elles, les prairies naturelles sont les plus exceptionnelles du Parc national pour leur richesse en espèces et leur intérêt paysager.

Pour apprécier l'équilibre agri-écologique des prairies, le jury composé de compétences complémentaires (agronomie, écologie, apiculture, paysage...) se fonde sur des critères objectifs, définis au niveau national. Au cours d'une journée, le jury, en

présence des exploitants, évalue les parcelles inscrites au concours pour élire au final la prairie possédant le meilleur équilibre agri-écologique.

Tout agriculteur du territoire du Mont Lozère exploitant une prairie permanente, gérée par la fauche ou la pâture, non semée et naturellement riche en espèces végétales peut participer au concours. Un prix local sera remis au gagnant. Le gagnant des Cévennes concourra alors pour le concours national.

Le concours devrait se dérouler courant juin. Les hameaux concernés

seront prochainement connus. Le zonage et la liste seront communiqués via le site internet du Parc national et la presse locale et agricole.

En savoir plus : <http://www.prairiesfleuries.fr>

Pour s'inscrire, contacter Jérémie Barret au Parc national, 04 66 49 53 00, ou Anne Colin au Copage, 04 66 65 62 00. ●

***Comité pour la mise en oeuvre du plan agri-environnemental et de la gestion de l'espace en Lozère



Une prairie à renouée sur le mont Lozère

© Alain Lagrave

L'acquisition du Bois noir

Située sur le versant nord de la partie est du mont Lozère, **le Bois noir couvre une surface de plus de 130 ha**, dans le coeur du Parc national des Cévennes et sur la commune d'Altier.

Cette forêt a appartenu jusqu'en 1912 au baron des Champs. La consultation des cartes d'Etat major de 1850 montre qu'elle était déjà présente à cette époque et constitue ainsi une des rares forêts reliques du coeur du Parc national. A cette époque, les forêts couvraient une surface cinq fois moins importante qu'aujourd'hui (uniquement 13 % du territoire contre 70 % actuellement). Les quelques forêts anciennes du Parc national constituent de véritables réservoirs de biodiversité qu'il convient de préserver.

Par ailleurs, la forêt est constituée en grande partie d'une magnifique sapinière dont les textes attestent qu'il s'agit d'un des rares peuplements de sapins qui n'est pas issu de reboisement. Un programme est d'ores et déjà en cours pour étudier si ces sapins autochtones présentent des caractéristiques originales par rapport aux sapins introduits.

Le site est également régulièrement fréquenté par un couple d'aigle royal qui trouve en forêt toute la quiétude qu'il va habituellement plutôt rechercher dans des secteurs de falaises.

Afin de maintenir ces différents intérêts, les propriétaires précédents ont souhaité vendre cette forêt au Parc national des Cévennes. L'acquisition a eu lieu en début d'année 2012. Cette forêt sera laissée en grande partie en libre évolution, c'est-à-dire que les coupes de bois n'y seront plus effectuées. En revanche, les autres usages (fréquentation, cueillette, chasse) continueront à s'exercer. ●



© Galy Grégoire

Les sapinières rélictuelles couvrent 150 ha au sein du coeur du Parc national. Le Bois noir en accueille ainsi plus de 70 %.

DOSSIER

La forêt, témoin de notre histoire

Loin d'être monolithiques, les forêts du Parc national des Cévennes ont des visages très variés et constituent les témoins de deux cents ans d'histoire.

Les forêts « anciennes », des réservoirs de biodiversité



© Olivier Vinet

La forêt de la Brèze est une forêt ancienne située dans la forêt domaniale de l'Aigoual et laissée en libre évolution par l'Office national des forêts.

Aussi majestueuses qu'elles soient par endroits, les forêts cévenoles sont pour la plupart relativement jeunes. Surexploitées pendant des siècles pour les besoins en chauffage, charbon ou bois d'œuvre, elles étaient réduites à quelques lambeaux il y a plus d'un siècle.

Les recherches sur les cartes historiques ou sur la toponymie font ressortir un taux de couverture forestière situé aux alentours de 13 % au milieu du XIX^e siècle.

Ces forêts sont pour la plupart restées à l'état boisé jusqu'à aujourd'hui. Elles sont dénommées « forêts anciennes » : ce sont des forêts dont la continuité de l'état boisé a été préservée lors des 150 dernières années.

Les recherches en cours en écologie forestière montrent l'impact majeur des changements anciens de l'occupation du sol sur le fonctionnement actuel des écosystèmes forestiers. La fertilité des sols, la productivité des peuplements forestiers et la biodiversité sont modifiées de façon pé-

pétuelle par l'agriculture ancienne. De nombreuses espèces végétales ou animales ne peuvent recoloniser les forêts récentes et restent aux forêts anciennes.

Ces peuplements forestiers accueillent ainsi une composante originale de la biodiversité et représentent de véritables réservoirs, constituant ainsi un enjeu majeur de préservation.

1860 - 1930, la période des grands reboisements

Au milieu du XIX^e siècle, les problèmes liés à l'érosion causée par les défrichements sont énormes. Cela conduit l'Etat à mener une politique d'acquisition de terrains pour y réaliser des plantations dans le cadre de la Restauration des terrains de montagnes (RTM).

Celle-ci a d'abord visé à reboiser les zones en pente, particulièrement sensibles à l'érosion. Puis, elle s'est étendue à tous les types de terre, des pentes plus douces aux plateaux et aux bas-fonds humides. Sur l'Aigoual, les premiers reboisements ont lieu en 1860, dans la forêt domaniale de Mende en 1873 et sur le Mont Lozère à partir de 1890. L'importante couverture des forêts domaniales dans les Cévennes est la résultante de cette politique. Nombre de ces plantations arrivent aujourd'hui à terme et doivent être renouvelées. Au regard des surfaces concernées, la définition de leur avenir et de leurs modes de régénération constitue un véritable enjeu pour le territoire.



Les sapinières plantées dans le cadre de la RTM sont progressivement colonisées par le hêtre. Ce mélange pourra être préservé par la régénération naturelle de ces peuplements.

© Guy Grégoire

Des forêts en forte progression à la fin du XX^e siècle

Un siècle plus tard, la création du Fonds forestier national (FFN) amène une seconde période de reboisement, des années 1960 à 1980, dans un objectif de diversification économique en période de déprise agricole.

L'Etat a subventionné dans ce cadre de nombreuses plantations de résineux, notamment le pin noir, principale essence du reboisement sur les Causses et dans les gorges du Tarn. Ces forêts sont encore jeunes et homogènes à l'échelle de la propriété. La diversification de ces peuplements constitue un véritable

enjeu motivé tant pour des raisons sylvicoles que liées à la biodiversité ou aux paysages.

L'exode rural, à partir de la Première Guerre mondiale, amplifie l'abandon des grands espaces montagnards, ce qui engendre une progression naturelle de la couverture

forestière, dominée majoritairement par le pin sylvestre.

Les vergers de châtaigniers délaissés se sont eux progressivement refermés et ont été attaqués par l'encre et le chancre. Certains vergers ont également fait l'objet de coupes fortes, voire de coupes à blanc, pour une extraction ensuite des tanins. Sur ces parcelles, le tail-

lis s'est développé, sans gestion particulière. Cette tendance a des répercussions récentes pour le Parc national. Depuis sa création, les boisements ont gagné plus de 25 000 ha dans le cœur. Les espaces d'interface forêt-agriculture sont donc nombreux. Ces terrains peuvent recouvrir des enjeux pour la biodiversité, la protection de la res-

source en eau. Ils sont perçus comme une perte de terrain par le monde agricole et comme une ressource potentielle par les acteurs forestiers. Leur gestion est ainsi complexe et devra faire l'objet d'une discussion et d'une vision partagée entre les différents acteurs du territoire.

Et aujourd'hui, quelle gestion de ces forêts ?

Les différents types de gestion à préconiser sont aussi nombreux que les différents aspects des forêts. Les discussions menées dans le cadre de l'élaboration de la charte du Parc national ont souligné l'importance d'affirmer la multi-fonctionnalité des forêts, c'est-à-dire de concilier sur un petit territoire leurs rôles écologique, économique et social. En fonction de l'histoire et des forêts cévenoles certains de ces rôles seront mis en avant.

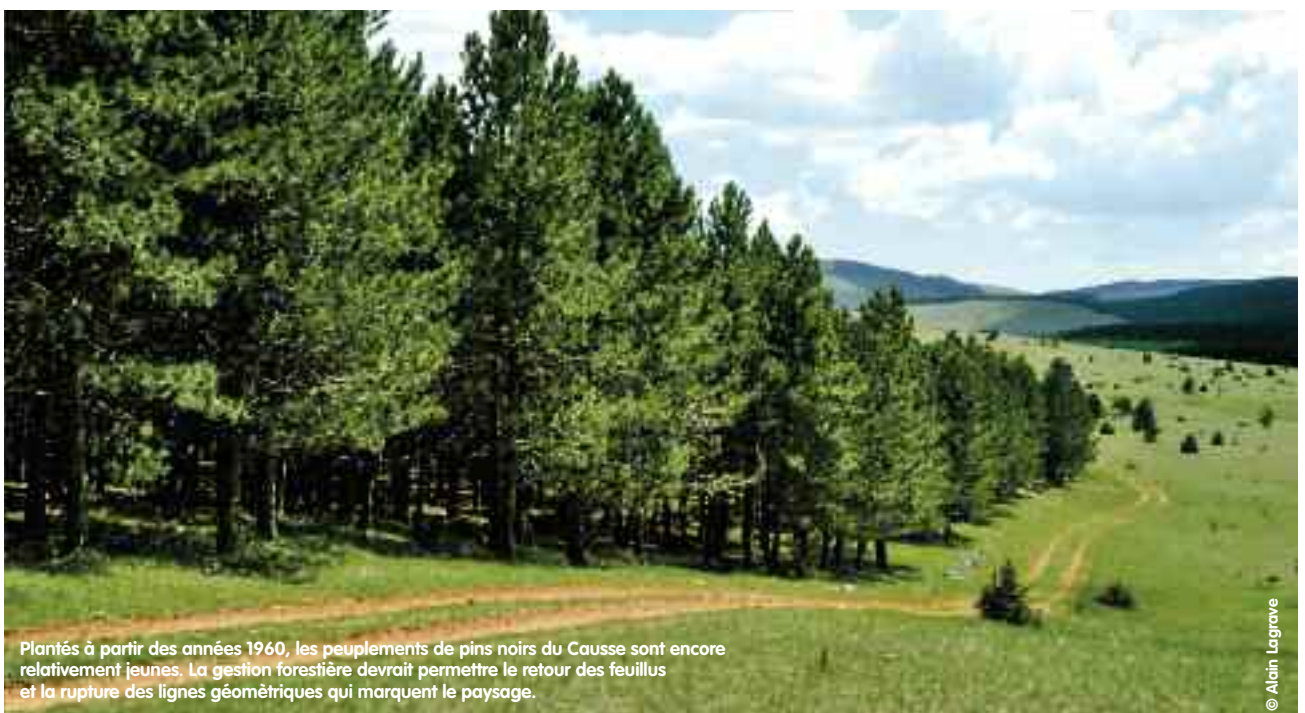
Ainsi les fonctions écologiques et sociales seront mises en avant dans

les forêts anciennes. Certaines d'entre elles seront laissées en libre évolution afin de laisser la dynamique naturelle s'exprimer.

La vocation de production est plus clairement affirmée sur les forêts issues du RTM ou du FFN. La production de bois fournit un matériau renouvelable et contribue significativement à l'économie locale. Certaines châtaigneraies issues de vergers abandonnés sont également propices à la production de bois d'oeuvre de qualité dans les bonnes stations et sous réserve que la gestion sylvicole y soit régulièrement exercée. Le Centre régional de la

propriété forestière et le Parc national travaillent actuellement de concert pour relancer une telle dynamique. L'ensemble des gestionnaires forestiers veilleront à produire du bois tout en préservant la nature et les paysages.

Par ailleurs, il conviendra que les forêts les plus jeunes retrouvent un usage pastoral, que se soit par la réouverture des milieux ou le sylvopastoralisme. ●



Plantés à partir des années 1960, les peuplements de pins noirs du Causse sont encore relativement jeunes. La gestion forestière devrait permettre le retour des feuillus et la rupture des lignes géométriques qui marquent le paysage.

© Alain Lagrave

La consultation sur l'avant-projet de charte : bilan et perspectives

Un avant-projet de charte a été arrêté par le conseil d'administration du Parc national le 13 octobre. Des instances nationales et des acteurs du territoire ont pu donner leur avis sur cet avant-projet. Voici les premiers enseignements de cette consultation.

Cette étape n'était pas prévue par la loi et ne faisait donc pas l'objet d'une procédure formelle. Toutefois, les consultations ont été organisées dans l'esprit des futures consultations officielles.

Bilan quantitatif

→ 130 avis écrits dont

- ▶ 73 issus des collectivités - 50 % des communes cœur et 25 % des communes de l'aire optimale d'adhésion ont contribué
- ▶ 25 contributions spontanées, issues d'individus, d'associations et du représentant du personnel de l'établissement public
- ▶ 28 avis des organismes consultés par le président du CA

Les personnes sollicitées ont été le Comité interministériel des parcs nationaux et le Conseil national de la protection de la nature ; les services de l'Etat en région ; les communes, régions, départements, chambres consulaires, et le Centre national de la propriété forestière ; une liste de personnes établie par le président du conseil d'administration (CA).

De plus, un appel à contributions spontanées a été lancé. L'ensemble de l'avant-projet était consultable sur le site internet du Parc national à cet effet.

Les avis émis, même s'ils étaient objectivement peu nombreux au regard du nombre de personnes consultées, étaient le plus souvent détaillés. Des souhaits précis d'évolution de l'avant-projet ont été exprimés.

Le projet de territoire est apparu positif et porteur d'une dynamique ; il est largement apprécié et soutenu. La qualité du processus de concertation est reconnue.

Mais le document devra être plus lisible et mieux organisé, notamment au moment de l'enquête publique. Les aspects réglementaires qui concernent le cœur devront être clairement identifiés.

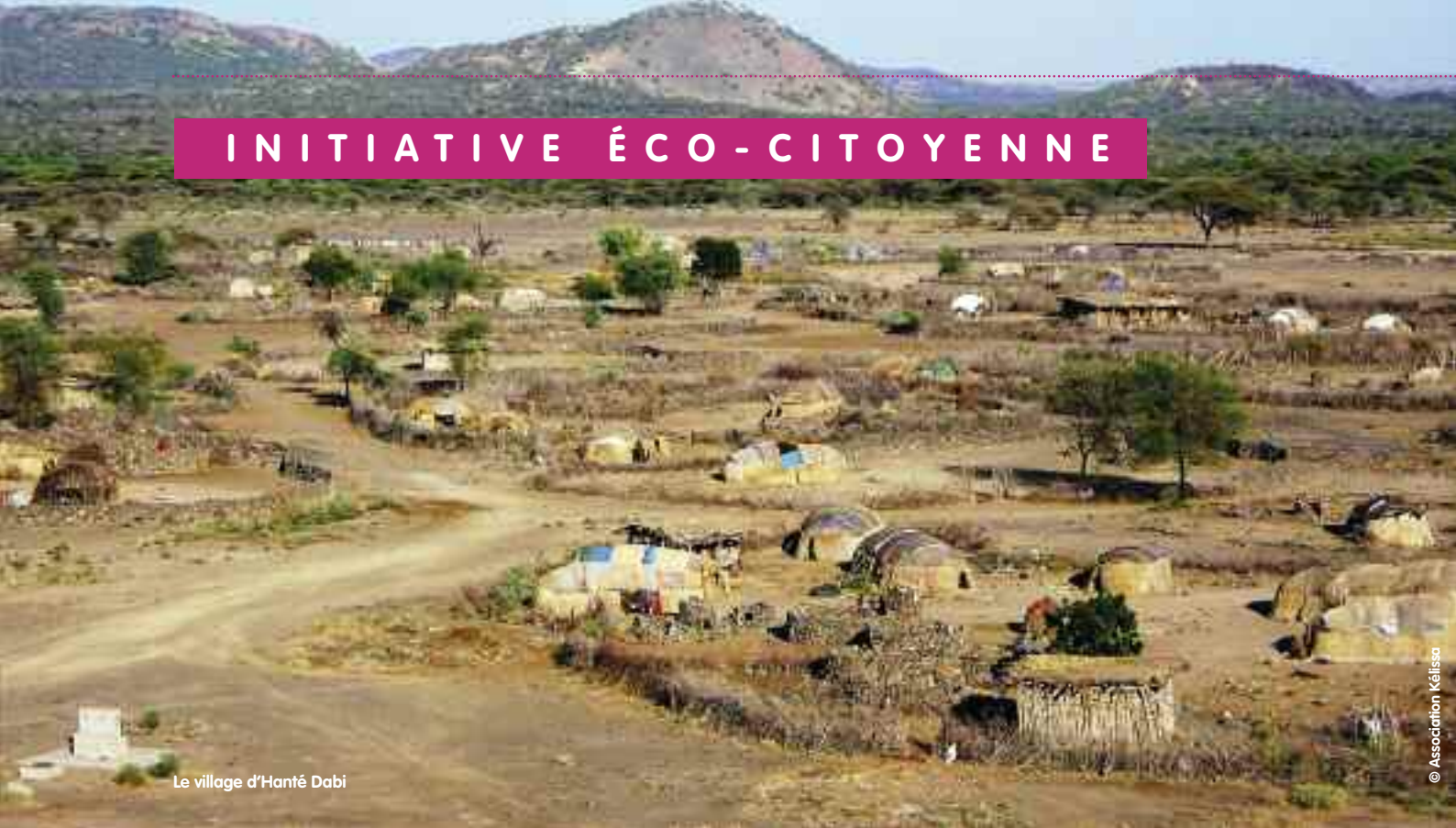
Par ailleurs, de fortes inquiétudes existent vis à vis du volet réglementaire. Le sentiment du territoire est que le régime général affiché est celui de l'interdiction assortie de demandes d'autorisations très contraignantes.

Le territoire préférerait plus de confiance a priori de la part de l'établissement public. ●

Les prochaines étapes :



Lisez le rapport de consultation et les propositions d'évolution sur www.cevennes-parcnational.fr



Le village d'Hanté Dabi

© Association Kélissa

Un « coup de pouce » à des villageois éthiopiens

Geneviève Molines est la présidente de l'association Kélissa qui **depuis 2006 aide au développement socioéconomique du village éthiopien d'Hanté Dabi, « le village du lait »**. Un défi pour cette petite association lozérienne.

L'association, ses adhérents et ses aides

Comme toute association, Kélissa est animée par un conseil d'administration et son bureau. Elle regroupe une centaine d'adhérents. Parmi eux, des amis et « amis d'amis », des élus du territoire, un club de patchwork - qui a confectionné de nombreuses couvertures pour les enfants -, et plusieurs entreprises locales qui participent à l'aventure et soutiennent l'association par le biais de dons divers : outils, matériel apicole, vêtements, matériel scolaire, électroménager, lampes, lunettes... Kélissa se rend une à deux fois par an en mission dans le village d'Hanté Dabi.



© Olivier Prohlin

> Témoignage

Geneviève Molines, présidente de Kélissa, ingénieure en développement au CFPPA de Lozère

« L'association s'est créée en 2006 en réponse à une demande exprimée par les habitants de ce village Afar. La population pratiquait une apiculture de cueillette et ne récoltait que quelque 500 grammes de miel par an. Elle le gardait précieusement pour les personnes faibles, âgées, ou les femmes qui accouchent. C'était un peu comme une potion magique. Les habitants savaient qu'il existait des méthodes pour récolter davantage et voulaient les apprendre. On m'a alors demandé de conduire une

analyse de terrain. Je me suis rendue sur place et ai monté un projet de Fonds social de développement. Nous avons obtenu de l'ambassade de France en Ethiopie la somme de 26 000 euros. Malheureusement, nous n'avons pas trouvé sur place la ressource humaine nécessaire pour encadrer la population. Et ce sont deux de mes amis apiculteurs lozériens qui ont répondu « présents », Bernadette Thoyer et Philippe Thomas. Ils se sont rendus à Hanté Dabi et ont formé une trentaine d'hommes et autant de femmes aux techniques de base de l'apiculture, à la construction et au peuplement de ruches. Aujourd'hui, avec un rucher collectif et une coopérative apicole autonome, les villageois produisent 25 kg de miel par an. Ce n'est pas énorme mais, pour eux, c'est une belle réussite ! »

D'autres besoins se sont fait jour au fil de l'eau. L'équipe de Kelissa a ainsi été sollicitée pour refaire l'école, les classes et les logements des douze instituteurs. Ces derniers sont nommés par l'Etat. Ils viennent la plupart du temps des hauts plateaux où les conditions de vie sont moins dures. A peine arrivés, ils n'ont de cesse de vouloir repartir. En 2007, l'année scolaire ne durait que 2 à 3 mois ! Grâce à une aide de la Guilde des raids, agence de financement de micro crédit, tous les bâtiments de l'école ont été rénovés par les parents d'élèves, les membres de Kelissa, les enseignants, les enfants. Aujourd'hui, l'équipe enseignante vit dans de meilleures conditions. Par ailleurs, les fournitures scolaires sont désormais apportées par l'association, ce qui permet à un plus grand nombre d'enfants de participer aux activités d'apprentissage.

Autre action prioritaire, la lutte contre les mutilations sexuelles, par le biais d'un parrainage de petites filles. En versant 20 euros par mois, les 64 familles qui parrainent contribuent à la disparition de ces pratiques barbares, aujourd'hui interdites par une loi. Un contrôle est effectué chaque année par une infirmière qui s'assure que les enfants n'ont pas été violentés. Cette aide

inclut également l'obligation de scolarisation. Là, c'est une institutrice qui doit en attester.

« L'argent sert à améliorer globalement le niveau de vie des familles. Tout ceci est très fragile. Il faut être présent et actif. »

Le volet santé est le plus compliqué à mettre en œuvre. Une jeune femme est actuellement en formation, mais il faudra trois ans avant qu'elle ne soit infirmière et apte à exercer. Les soins prodigués aujourd'hui ne sont donc que des soins d'urgence. A chaque mission à Hanté Dabi, un médecin ou une infirmière de l'association se rend sur place avec des médicaments appropriés.



© Association Kelissa

Fournir l'eau potable à tous les villageois même les plus démunis est une priorité. Depuis 2003, un forage existe au village. Mais il fonctionne avec un groupe électrogène très gourmand en gasoil, ce qui im-

pacte le coût de l'eau. Aussi certains villageois boivent-ils l'eau du fleuve Awash voisin, infesté de crocodiles, au risque de se faire cruellement blesser. Kelissa soutient financièrement le comité de gestion de l'eau : l'argent sert à payer la voiture qui va au village chercher le gasoil indispensable au fonctionnement du groupe électrogène...

D'où le projet d'installation de panneaux photovoltaïques pour accéder à l'autonomie énergétique. ●

« Il s'agit là du grand projet en cours. Nous avons pour partenaires le lycée Peytavin de Mende, à travers son BTS électronique et sa plate-forme technologique, et Electriciens sans frontière (ESF). Un premier séjour a permis de valider la possibilité d'installer ces panneaux au dispensaire, à l'école, et pour faire fonctionner le groupe électrogène du forage. Nous partons en mai avec un groupe d'élèves, leur professeur et des techniciens d'ESF pour les installer. Deux techniciens seront formés également, sur place puis à Mende en automne. Les jeunes sont très enthousiastes et motivés et cela a redonné du dynamisme aux « anciens » de Kelissa. »

CFPPA : centre de formation professionnelle et de promotion agricoles

En savoir plus :
genevieve.molines@educagri.fr



© Association Kelissa



Le village de Hauterives dans les gorges du Tarn

© Alain Lagrave

L'architecture traditionnelle dans le cœur du Parc national

La politique architecturale dans le cœur du Parc est une réussite. Quarante ans après la création du Parc, elle est encore reconnue comme sa politique phare. Elle affirme le caractère singulier de ce territoire, à la fois naturel et humain.

Le Parc national des Cévennes est né à la fin de la dernière grande période d'exode rural. Il a été créé pour préserver un patrimoine naturel et des paysages remarquables, et pour aider les hommes qui habitent cette terre à sauvegarder leur culture et leur mode de vie.

Ce territoire habité forme un ensemble divers et complexe qui pos-

sède néanmoins une identité commune, celle liée au visage de son architecture rurale, témoignage de la sagesse des anciens.

Le cœur du Parc national est la plus vaste zone de France d'un seul tenant dans laquelle une architecture traditionnelle de grande qualité est protégée. Pour sauvegarder ce patrimoine, des règles guidant la construction et la restauration, avec une politique de subventions pour les surcoûts engendrés (environ

150 000 euros/an), ont été mises en œuvre.

Ainsi, toutes les maisons des lieux-dits habités peuvent être restaurées ou transformées en habitations modernes dans la mesure où elles respectent des caractéristiques anciennes. En revanche, les écarts – plus de 1 000 bâtiments agricoles plus isolés dans les montagnes –, s'ils sont restaurés, ne peuvent l'être qu'à l'identique et sans transformation de leur usage agricole initial.

La réglementation actuelle autorise la construction d'« extensions mesurées » à l'habitation principale des habitants permanents du cœur, ce qui constitue une vraie nouveauté dans les droits de construire. Face à la nécessité de réduire son empreinte écologique, l'adjonction d'éléments d'« architecture passive », qui profitent des apports naturels du soleil et de l'air pour une

production d'énergie vraiment durable, est une belle opportunité. Néanmoins, l'un des enjeux des années à venir est de poursuivre la préservation de ce bâti traditionnel tout en l'adaptant à deux exigences de la vie moderne : le confort et l'économie d'énergie.

A la suite d'une étude technique réalisée par un bureau d'études - *Précis*

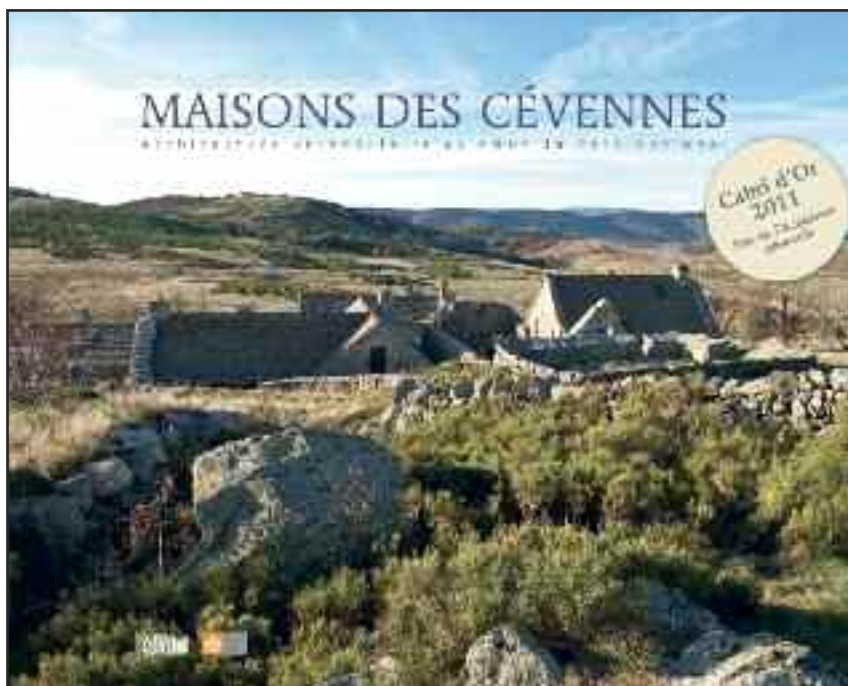
d'architecture vernaculaire en cœur du Parc national - au sein d'un comité interne de l'établissement public piloté par la Mission architecture et travaux, la décision a été prise de faire évoluer cet ouvrage en beau livre, à la fois érudit et accessible au grand public. Ainsi, *Maisons des Cévennes* est paru en 2010 pour les 40 ans du Parc national.

Maisons des Cévennes, architecture vernaculaire en cœur du Parc national

Mont Aigoual, massif du Bougès, échine granitique du mont Lozère, hautes vallées cévenoles, plateau karstique du causse Méjean découpé par des gorges profondes... Ambassadeur de ces paysages grandioses magnifiquement photographiés au fil des saisons, *Maisons des Cévennes* est un livre de référence qui décrypte, à l'intention des amoureux des vieilles pierres, toutes les composantes de cette architecture traditionnelle. Il en propose une lecture vivante, assortie de nombreux documents et témoignages anciens ou contemporains, illustrée par près de 1 400 photographies, cartes, plans et dessins légendés.

L'ouvrage est construit selon trois approches :

- une approche générale, qui précise les facteurs géographiques, historiques, religieux, économiques et sociologiques ;
- une analyse du bâti suivant les entités géographiques ;
- une approche technique des principes et détails des constructions.



Le patrimoine bâti des hautes terres du Parc national est au cœur de la culture pastorale qui, depuis des millénaires, a façonné les paysages des Causses et des Cévennes. Le 28 juin 2011, l'Unesco a reconnu la valeur universelle de cet ensemble en l'in-

tégrant dans le territoire inscrit au patrimoine mondial de l'humanité.

Paru à l'automne 2011, *Maisons des Cévennes* a remporté un grand succès et les 5 000 exemplaires ont été vendus en quelques mois. Il a été ré-édité fin 2011, alors que le Cabri d'or, prix littéraire de l'Académie cévenole, venait de lui être décerné.

Ouvrage co-édité par le Parc national et les Editions du Rouergue, 25 cm x 31 cm, 304 p., au prix de 55 euros. En vente dans les boutiques du Parc et en ligne sur www.cevennes-parcnational.fr. ●



Un moulin cévenol

© Guy Grégoire

L'Hort de Dieu

Créés par le botaniste Charles Flahault au 19^e siècle, les arboreta de l'Aigoual, parmi lesquels l'Hort de Dieu, étaient à l'origine des jardins d'expérimentation. Aujourd'hui, avec **ses richesses naturelles et paysagères très importantes, l'Hort de Dieu est l'arboretum qui a le potentiel touristique le plus fort.**

La Foux, Cazebonne, St-Sauveur, l'Hort de Dieu... Ces arboreta sont la trace de l'époque des reboisements réalisés pour tenter d'endiguer les phénomènes d'érosion qui ravageaient le massif de l'Aigoual. Il s'agissait de plantations d'espèces forestières non autochtones. L'objectif de ces expériences était d'observer le comportement de ces essences et de comprendre pourquoi certaines s'adaptaient aux climats et aux sols de l'Aigoual et d'autres non.

L'arboretum de l'Hort de Dieu se situe sur le versant ouest de l'Aigoual. Situé à proximité de l'Observatoire météorologique, il

bénéficie de sa fréquentation touristique. Toutefois, il se mérite ! On peut y accéder par le sentier des 4 000 marches : on traverse alors des pentes herbeuses puis une hêtraie, et l'on débouche sur l'arboretum. Ou bien on peut l'atteindre en voiture par une voie forestière, non praticable par les cars routiers. Le sentier botanique principal se parcourt en 2 heures, mais il faut une heure environ pour y parvenir, avec un dénivelé de 250 m.

Il se présente comme une collection d'arbres, surtout résineux, venus des continents africain, asiatique et américain. Il abrite une diversité d'espèces végétales et animales : il accueille ainsi des zones de protec-

tion pour l'aigle royal et l'écrevisse à patte blanche. Les ambiances paysagères sont riches : on passe d'affleurements rochers à des prairies, de fourrés à des boisements denses de hêtres d'épicéas, de pins.

Ce site remarquable subit pourtant des détériorations liées à l'usure du temps ou au manque d'entretien : des murets en pierre sèche s'écroulent ; le mobilier de signalétique, d'information ou d'étiquetage botanique manque d'homogénéité ; des tronçons se ferment par manque d'entretien ; certains ouvrages de franchissement de torrents ou de soutènement s'abîment. Des projets de renouvellement des lieux existent. ●

Chiffres clés

21 hectares

48 espèces d'arbres entre 1 280 m et 1 350 m

Question à :

Gilles Guardia, chef de projet aménagement forestier et accueil à l'Office national des forêts (ONF)

Quel intérêt l'ONF voit-il dans la préservation des arboreta ?

« Les arboreta sur le massif de l'Aigoual étaient à l'origine des arboreta d'élimination. Il y en avait une douzaine, implantés dans des sols et à des altitudes et des exposition très variés. L'objectif était de mieux connaître le comportement de certaines essences en dehors de leur aire naturelle.

Aujourd'hui, ils ont un rôle patrimonial important et des sentiers thématiques les parcourent. Le plus emblématique est certainement l'arboretum de l'Hort de Dieu retenu au sein du réseau national des arboreta à l'ONF.

Au-delà de la qualité paysagère et de l'intérêt historique, ils pourront peut-être dans les prochaines décennies nous aider à mieux comprendre l'évolution et l'adaptation des végétaux aux changements climatiques...

Cependant, de nombreux arbres plus que centenaires présentent des signes de vieillesse. Il faudrait envisager de les renouveler rapidement sinon des espèces plus communes au massif s'y substitueront. »

> Voir, parcourir, visiter



L'arboretum de la Foux

Les panneaux en début de parcours dessinent la boucle à parcourir, exposent l'origine de l'arboretum, soulignent le caractère remarquable de certains arbres aux dimensions record et dressent la liste des feuillus et des résineux que le visiteur pourra trouver sur son parcours.

Le sapin noble

Cet arbre vient du continent américain. Il est l'une des 48 espèces qui furent implantées à l'Hort de Dieu. Lorsqu'on



frotte ses aiguilles, une odeur de pamplemousse se répand. Il présente l'avantage de ne pas s'hybrider avec les sapins méridionaux.

Aigoual, la forêt retrouvée

Au milieu du XIX^e siècle, la forêt de l'Aigoual se réduit comme peau de chagrin et de graves inondations ravagent les vallées. Grâce à un engagement exceptionnel, le forestier Georges Fabre et le botaniste Charles Flahault réussissent à mobiliser la population et à faire repousser des milliers d'hectares de forêts... DVD de Marc Khanne, 77 mn, en vente 20 euros dans les Maisons du Parc.



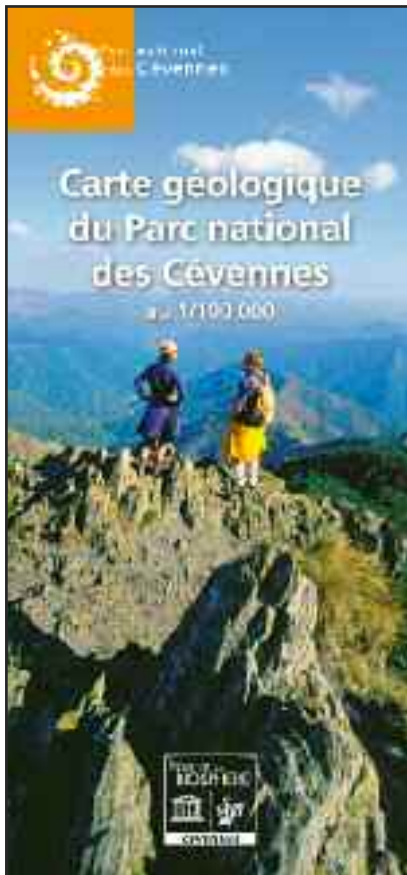
La Maison du bois

- Sorties accompagnées : flore, anciennes mines
- Atelier bois : fabrication de jeux en bois et de sculptures
- Soirées récréatives et culturelles : concert, récital de chants, cinéma, théâtre...
- Exposition « Plante fossile du bassin nord ouest méditerranéen »

Maison du bois à Camprieu : ouverte du 16 juillet au 19 août tous les jours de 14h30 à 19h.

Inscription obligatoire auprès de la Maison de l'Aigoual : 04 67 82 64 67.





> Carte géologique

Le Parc national vient de réaliser une carte géologique au 1/100 000e couvrant la totalité de l'aire optimale d'adhésion, tout à fait originale par son relief en 2D généré à partir d'un modèle numérique de terrain.

Elle sera présentée au public dans le cadre des animations du Festival nature et de la Fête de la Science. Au programme, "balades géologiques", lectures de cartes sur le terrain couplées avec des lectures de paysages, conférences et diaporamas seront proposés par des géologues avec les gardes-monteurs.

Première carte géologique éditée par le Parc, elle sera proposée à la vente dans le courant du deuxième semestre en association avec une nouvelle Revue Cévennes sur la géologie dans le Parc national.

Animations géologiques dans le cadre du Festival nature

- Le 15 juin à Génolhac - **Chemin de Régordane, regard du géologue**
Conférence-débat avec Didier Nectoux, géologue, enseignant à l'Ecole des mines d'Alès, et Emeric Sulmont, garde-monteur du Parc national. Présentation de la nouvelle carte géologique du Parc. RV à 18 h à la Maison du Parc.

- Le 2 août au Pompidou - **Panorama géologique de la Can de l'Hospitalet**. Randonnée accompagnée par Jean Pierre Rolley, géologue, président de l'association géologique d'Alès et ses environs, et Emeric Sulmont, garde-monteur du Parc national. Présentation de la nouvelle carte géologique du Parc. RV à 9h 30 au point d'information du village.

> Causses et Cévennes, paysage culturel de l'agro-pastoralisme méditerranéen

Quelques nouveaux outils d'aide à la découverte du territoire inscrit en juin 2011 au patrimoine mondial de l'humanité sont – ou seront bientôt – disponibles dans les Maisons du Parc et les relais d'information partenaires.

Une carte du territoire inscrit à l'Unesco

Editée par les comités départementaux du tourisme des quatre départements concernés – Aveyron, Gard, Hérault et Lozère -, en partenariat avec les espaces protégés gestionnaires, parmi lesquels le Parc national des Cévennes, cette carte de découverte présente les éléments patrimoniaux propres à l'inscription et les centres d'intérêt touristique. (Disponible dans les Maisons

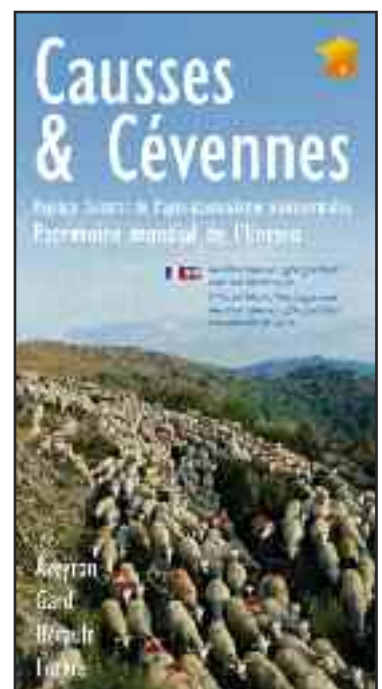
du Parc et les relais d'information partenaires).

Une information sur l'agro-pastoralisme

Une nouvelle fiche thématique permettra de mieux comprendre ce qu'est l'agro-pastoralisme, les paysages et milieux naturels qui y sont liés, le patrimoine généré par les siècles de présence humaine sur ces territoires et la réalité de cette activité aujourd'hui. (Bientôt disponible dans les Maisons du Parc et les relais d'information partenaires).

Un livret de la collection Patrimoine

Après le premier numéro intitulé « Au pays des premiers camisards », ce nouveau livret de la collection Patrimoine aidera à la découverte de l'agro-pastoralisme des Causses et des Cévennes : histoire et paysages ; éléments patrimoniaux - églises, fermes, villages fortifiés, drailles, lavognes, clapas -, sur le mont Lozère, dans les vallées cévenoles, sur le massif de l'Aigoual, sur les causses et dans les gorges ; éléments vivants - races domestiques, savoir-faire, modes d'élevage et labels de qualité. Cette brochure



proposera également des visites autour de l'agropastoralisme (musées, sentiers d'interprétation) et des randonnées proches des sites présentés. Bientôt en vente dans les Maisons du Parc, les relais d'informations partenaires, les librairies et les maisons de la presse (5 euros).

> Les Eco-dialogues du Vigan

"L'eau, source de vie ou grand business ?"

Du 9 au 13 mai 2012
L'eau, une ressource au fil des siècles de plus en plus maîtrisée, canalisée, régulée, quantifiée, stockée, contrôlée, épurée, régimentée, et toujours plus gaspillée, divisée, usurpée, monétarisée...

Interventions de Ricardo Petrella, professeur d'économie politique et d'écologie humaine, président de l'Institut européen de recherche sur la politique de l'eau, et Dany Dietmann, spécialiste de la gestion des déchets et de l'eau, membre du Conseil national de l'eau. Conférences, tables rondes, ateliers, films, forum, jeux, animations scolaires, sorties nature ...

Gratuit.

Réservation conseillée
auprès de la mairie du Vigan - 04 67 81 66 00
www.levigan.fr



> nouveautés

> à la boutique



Les plus belles fleurs sauvages des Causses & des Cévennes

(68 €)

Le peintre Omer Faidherbe propose une balade au cœur de la flore des Causses et des Cévennes. Ses délicates aquarelles invitent au rêve. Un livre d'art de 225 reproductions en pleine page. (Auto édition)



Transhumance en Cévennes (14,50 €)

Pour nous offrir ce carnet de voyage de transhumance, écrit et dessiné à quatre mains, Agnès Maloine et Alain Reynaud ont suivi pendant 5 journées un millier de brebis vers les pâturages de montagne. (Editions du Rouergue)

Le savoir en herbe (7,50 €)

Un voyage dans l'ambiance du passé au sein même de la famille de ces « enfants cueilleurs de simples » qu'Alain Rénaux nous convie à partager. On n'imagine guère tout ce que nos grands-parents apprenaient dès le plus jeune âge en dehors de l'école... Réédition enrichie. (Nouvelle presse du Languedoc)



La campagne - La forêt (9,80 €)

En balade sur le bord des chemins, dans les prés ou les forêts, les enfants rencontrent de nombreuses espèces : vache, pommier, coquelicot... (Actes sud junior - Collection Ouvrez les yeux, à partir de 2 ans)

Et dans la collection des Carnets de la huppe (Coéditions Glénat et Parcs nationaux de France) :

Le gypaète barbu (5 €)



> au centre de documentation et d'archives

PEGAZ-FIORNET Audrey. Le pastoralisme en Cévennes : vécu et transmission d'un métier-identité, représentation et valorisation d'un patrimoine. In Options méditerranéennes, A 93, 2010 . pp. 39-48

Cet article aborde la question des mutations des pratiques et des représentations telle qu'elle est vécue par les bergers, et comment leur métier et son impact sur les paysages sont perçus par les populations et les politiques locales.

Ce document est en ligne à l'adresse suivante :

<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/a93/00801265.pdf>

• Consultable au **Centre de documentation et d'archives** à Génolhac, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, de préférence sur réservation (04.66.61.19.97 ou doc@cevennes-parcnational.fr) Consultez en ligne la base documentaire du centre sur www.cevennes-parcnational.fr .



Parc national
des Cévennes



Festival nature 2012

Le programme d'animations

du Parc national
des Cévennes



Le programme complet est disponible
sur le site Internet www.cevennes-parcnational.fr
dans votre office de tourisme et les centres d'interprétation
du Parc • Renseignements au 04 36 40 53 00

